



EN BREF :

- La légionnaire uniponctuée : mise en garde pour la région de la Capitale-Nationale dont Saint-Raymond-de-Portneuf.
- Insecticides homologués contre la légionnaire uniponctuée en grandes cultures.
- Altises du canola : peu de dommages jusqu'à maintenant.

LA LÉGIONNAIRE UNIPONCTUÉE : MISE EN GARDE POUR LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE DONT SAINT-RAYMOND-DE-PORTNEUF

État de la situation

La conjoncture actuelle pourrait s'avérer favorable au développement de foyers d'infestation de la légionnaire uniponctuée dans certaines localités de la **région de la Capitale-Nationale dont Saint-Raymond-de-Portneuf**.

Les captures d'adultes ont augmenté jusqu'à une moyenne de 5 papillons par piège par jour sur le site de **Saint-Raymond-de-Portneuf** entre le 28 et le 31 mai dernier et elles ont légèrement diminué à 3 papillons par piège par jour cette semaine. Partout dans tous les autres sites du réseau de surveillance, les captures de cette semaine ont été faibles. La légionnaire était absente dans les pièges de 23 sites dépistés et les captures réalisées dans les 41 autres sites étaient inférieures à 1 papillon par piège par jour.

Vigilance recommandée

La présence très hâtive des adultes de la légionnaire uniponctuée nous force donc à une vigilance accrue en ce début de saison.

À **Saint-Raymond-de-Portneuf**, les **niveaux de capture obtenus** indiquent qu'il y avait, entre le 28 et le 31 mai dernier, des populations d'adultes capables de s'accoupler et de pondre suffisamment d'œufs pour générer des infestations de chenilles. Alors, ces dernières pourraient occasionner des dommages économiques justifiant une intervention.

Si les conditions climatiques s'avèrent favorables à l'accouplement des adultes et à la ponte, celle-ci s'étalant sur une période de 7 à 10 jours, il sera donc très important d'être vigilant au cours des prochaines semaines dans ces régions. **Observez la situation surtout dans les prairies et les pâturages sans négliger les champs de céréales et de maïs ayant connu un démarrage tardif.**

- Les chenilles issues des ces captures de la fin mai pourront être observées **d'ici deux à trois semaines** selon les conditions climatiques.

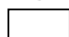
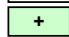
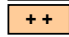

Période recommandée pour le dépistage des larves aux champs par le producteur

Mise à jour du 7 juin 2007

Région	Notes	Semaine du 10 juin									Semaine du 17 juin						
		08 juin	09 juin	10 juin	11 juin	12 juin	13 juin	14 juin	15 juin	16 juin	17 juin	18 juin	19 juin	20 juin	21 juin	22 juin	23 juin
		V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
Capitale-Nationale	(1)	+	+	+	+	+	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	
Autres régions																	

(1) Cette recommandation vise principalement les producteurs de la région de Saint-Raymond-de-Portneuf.

Légende

	Effectuez une surveillance normale de la culture. Larves de légionnaires probablement absentes.
	Procédez à un dépistage préventif.
	Dépistage recommandé : forte probabilité de présence de larves de légionnaires.
	Dépistage nécessaire : présence probable de larves en nombre suffisant pour causer des dégâts.

Principes de dépistage

1) Quand?

- Surveillez dès maintenant les champs à risque c'est-à-dire :
 - Les champs de céréales et de maïs semés tardivement et mal désherbés.
 - Les peuplements denses de céréales et de graminées vivaces.
 - Les prairies situées à proximité des cours d'eau.
- Évaluez les densités de légionnaires tôt le matin ou en soirée, au moment où les chenilles sont les plus actives. Le jour, les chenilles se cachent dans la végétation dense et versée ainsi qu'au niveau du sol sous les débris.

2) Quoi?

- La chenille de la légionnaire présente les caractéristiques suivantes :
 - Présence de larges bandes jaunes ou orangées bordées de blanc de chaque côté du corps.
 - Le reste du corps est de couleur vert-brun foncé.
 - À la fin de son développement, elle mesure de 3 à 4 cm.
 - Surveillez aussi la présence de plants de maïs avec des feuilles mangées en bordure et/ou avec des petites larves et du crottin à l'intérieur des cornets.





Pour plus d'information sur l'identification de l'insecte, vous pouvez consulter le lien suivant : [http://www.agrireseau.qc.ca/lab/documents/Légionnaire uniponctuée.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/lab/documents/Légionnaire_uniponctuée.pdf).

Stratégie d'intervention

– Les **seuils d'intervention** sont toujours arbitraires, mais l'expérience québécoise avec cet insecte a permis d'établir qu'un traitement insecticide peut s'avérer nécessaire si les densités suivantes sont atteintes :

- **Maïs** : ≥ 1 chenille par 4 plants.
- **Céréales et prairies**⁽¹⁾ : > 54 à 64 chenilles par mètre carré.

(1) *Ces seuils ne s'appliquent pas aux prairies dont la fauche a été retardée en raison des pluies et qui seront à un jeune stade de croissance lorsque les larves vont s'alimenter. Les dommages occasionnés par des populations inférieures à 50 larves par mètre carré pourraient justifier un traitement. Chaque cas mérite d'être évalué individuellement.*

– Évaluez chaque champ séparément et traitez seulement au besoin. Évaluez l'ensemble du champ et non seulement une section limitée. En effet, l'insecte est peu mobile au début et on peut le contrôler en ne traitant que la zone infestée.

– Traiter n'est pas une option rentable si :

- Les larves ont atteint leur stade de maturité (3 à 4 cm) et des pupes (cocons) sont observées au sol.
- Les larves sont fortement parasitées (présence de petits œufs blancs de parasites à l'arrière de la tête de la chenille ou de petits cocons blanchâtres à la surface du sol).
- Les larves sont malades (larves jaunes ou noircies).
- La culture est à un stade de développement avancé (ex. : stade pâteux des céréales), car la plante n'est plus très sensible aux attaques par la légionnaire uniponctuée.



INSECTICIDES HOMOLOGUÉS CONTRE LA LÉGIONNAIRE UNIPONCTUÉE EN GRANDES CULTURES

(Mise à jour du 7 juin 2007)

Culture	Produit	Nom commercial	Aérien	Dose/ha	Délai avant récolte (jrs)	Remarques
Avoine Blé Orge Seigle	Carbaryl	SEVIN XLR PLUS SEVIN XLR	Non	2,5 - 5,25 L	Orge : 28 Autres : 14	
	Chlorpyrifos	CHLORPYRIFOS 480 EC	Oui	0,875 - 1,20 L	60	Non homologué sur le seigle. Ne faire qu'une seule application par saison lorsque les insectes sont présents. En application aérienne, diluer la dose dans 10 - 30 L d'eau.
		LORSBAN 4 E				
		NUFOS 4 E				
		PYRINEX 480 EC				
	Malathion	MALATHION 500	Oui	1,5 - 2,0 L	7	Pulvériser à fond, répéter au besoin.
		MALATHION 500 E	Non	2,25 - 2,75 L		
	Méthomyl	LANNATE L ⁽¹⁾	Oui	1,25 - 2,25 L	20	Non homologué sur le seigle. En application aérienne, diluer la dose dans 23 L d'eau.
		LANNATE TOSS-N-GO	Oui	270 - 540 g		
	Trichlorfon	DYLOX 420 ⁽¹⁾	Oui	1,5 L	21	Non homologué sur le seigle.
Plantes fourragères	Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Non	2,5 - 5,25 L	2	Luzerne et trèfle.
Maïs grain et fourrager	Trichlorfon	DYLOX 420 L ⁽¹⁾⁽²⁾	Oui	1,5 - 2,75 L	21	

- (1) Ces produits ne sont plus commercialisés. Vous pouvez toutefois utiliser les produits que vous auriez déjà achetés.
- (2) Le DYLOX 420 L, malgré qu'il ne soit plus commercialisé, est présentement le seul insecticide qui soit homologué au Canada contre la légionnaire uniponctuée dans la culture du maïs.

Traitement par avion

S'assurer que l'entreprise détient un permis pour l'épandage aérien d'insecticides sur des terres en culture.

IMPORTANT!

- **Ne pas traiter après 7 h 30 le matin ni avant 17 h 30 le soir afin de préserver les abeilles et les autres insectes pollinisateurs.**
- **De plus, les traitements effectués le soir sont plus efficaces, puisque la légionnaire est active au cours de cette période.**

Texte rédigé par :

Le groupe expert de la légionnaire uniponctuée du Réseau d'avertissements phytosanitaires en grandes cultures



ALTISES DU CANOLA : PEU DE DOMMAGES JUSQU'À MAINTENANT

La fin de la période critique approche pour les altises du canola dans la plupart des sites du réseau de surveillance. Jusqu'à présent, les dommages causés par ces insectes ont été très faibles partout au Québec. Les dommages les plus élevés ont été observés dans la région de Chaudière-Appalaches, le 29 mai dernier, sur du canola encore au stade cotylédon. Seulement 10 % de la surface foliaire était affectée.

De tels niveaux de dommages sont bien inférieurs à ceux qui peuvent causer des pertes de rendement significatives. Sous de bonnes conditions de croissance, les plantules de canola peuvent supporter un taux de défoliation de l'ordre de 25 % (OMAFRA 2002). Lorsque les températures sont fraîches et les conditions de croissance sont favorables au canola, les jeunes plants peuvent supporter jusqu'à 50 % de défoliation.

Le réseau de surveillance des altises du canola de 2007 comporte 22 sites de dépistage répartis dans 6 régions du Québec. Le dépistage va se poursuivre au cours de la prochaine semaine dans les champs n'ayant pas atteint le stade 4 feuilles, afin de vous informer de l'évolution de la situation dans les semis plus tardifs.

Le tableau suivant présente un résumé de la situation dans chaque région :

Sommaire des dommages causés par les altises dans les champs du réseau de surveillance depuis le début de la saison 2007

Région	Nombre de sites dépistés	Stades de croissance actuels du canola	Dommages observés depuis le début de la saison
Abitibi-Témiscamingue	6	Cotylédons à 3 feuilles	0 à 5%
Bas-Saint-Laurent	1	N.D.	N.D.
Capitale-Nationale	5	Cotylédons à 5 feuilles	< 1%
Chaudière-Appalaches	4	Cotylédons à 4 feuilles	0 à 10%
Gaspésie	1	1 à 3 feuilles	<1%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	Cotylédons à 1 feuille	0 à 2%

N.D : non disponible

Texte rédigé par :

Claude Parent, agronome, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

En collaboration avec :

Michèle Roy, agronome-entomologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 - Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – grandes cultures – 8 juin 2007

